

Juin 2022

Nous contacter :

04 73 64 74 00

president@sba63.fr

## LA COLLECTE ALTERNÉE POUR RÉDUIRE LES COÛTS ET NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Avec l'amélioration du tri de chacun, les nouvelles habitudes zéro déchet et la mise en place de la tarification incitative, les usagers du SBA ont réduit leur production de déchets et sortent leur bac vert moins souvent (toutes les 3 semaines).

Depuis 2019, le SBA s'est adapté aux nouveaux comportements en optimisant les tournées. Ainsi, la collecte alternée est déployée progressivement sur le territoire. Parce que si les usagers sortent en moyenne leur bac vert 15 fois l'an, pourquoi continuer à faire circuler des poids lourds toutes les semaines ?

### La collecte alternée, c'est quoi ?

C'est la collecte hebdomadaire alternée tous les 15 jours des bacs verts et des bacs jaunes. Le passage à la collecte alternée doit permettre de contenir l'augmentation des coûts de collecte liée à l'explosion des coûts de l'énergie.

Cette optimisation permettra de **supprimer 25 tournées** de collecte par semaine, l'équivalent de **15000 km** par mois, soit près de 7000 litres de carburant économisés.

### Le calendrier

Depuis 2019, 3 territoires sont collectés 1 semaine sur 2 : Billom Communauté, Entre Dore et Allier et Plaine Limagne.

En 2021, la collecte alternée a été appliquée à Combrailles Sioule et Morge.

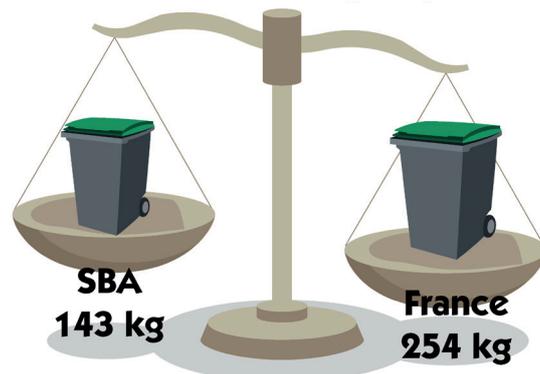
► Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tout le monde sera concerné par l'optimisation des tournées de collecte et donc par la collecte alternée. Les usagers résidents sur les communes **Riom Limagne et Volcans et Mond'Arverne Communauté** seront eux aussi collectés une semaine sur deux.

Une question ?  
Le SBA a la réponse !

Elus :  
téléchargez notre article



Production d'ordures ménagères par an/hab.



► **Annette Rozière, vous êtes élue de la commune de Lezoux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les fréquences de collecte de votre commune ont changé. Désormais, la collecte alternée y est appliquée. Pouvez-vous nous dire comment s'est passé ce changement de fréquence ?**

Dans l'ensemble tout s'est bien passé. Certains usagers avaient effectivement pris l'habitude de sortir leur bac vert chaque semaine, mais il n'était jamais plein. Depuis, ils ont changé de comportement et avec 26 levées par an au maximum, la facture baisse. Nous n'avons pas eu de retours en mairie, quelques fois sur les réseaux sociaux mais nous y avons répondu. De plus, bon nombre de Lezoviens ne sont déjà plus soumis à un calendrier de collecte, étant collectés en colonnes.

► **Avez-vous eu connaissances de difficultés pour certains usagers et si oui comment le SBA et la commune y ont-ils répondu ?**

Les principales difficultés venaient avant tout de craintes et de certaines incompréhensions. Avant d'appliquer la collecte alternée, les usagers pensaient qu'ils seraient impossible pour eux de sortir leur bac vert 1 semaine sur 2. Nous avons

beaucoup communiqué et ceci

a permis de lever certains freins.

Par exemple, nous avons expliqué

qu'il fallait bien sortir son bac

quand il était plein, qu'il était

possible de changer de taille de

bac ou bien encore d'accéder aux

colonnes librement 24h/24 si on avait

manqué le jour de collecte ou si on ne voulait

pas conserver sa poubelle trop longtemps.

► **Et pour la collectivité de Lezoux, comment les services municipaux se sont-ils organisés ?**

La collectivité est soumise à la redevance Spéciale. Nous avons

mis en place la collecte des bio-déchets en bacs marron, pour

la cantine principalement, de l'école et du centre de loisirs.

Il n'a pas été nécessaire d'augmenter notre dotation en bacs

bleus. Les bio-déchets sont triés à la source et détournés de

l'incinération. Les bacs bio-déchets sont collectés toutes les

semaines.

# EN 2024 : LES BIO-DÉCHETS, HORS DE LA POUBELLE VERTE

**RIEN NE SE PERD, RIEN NE SE CRÉE :  
TOUT SE TRANSFORME**

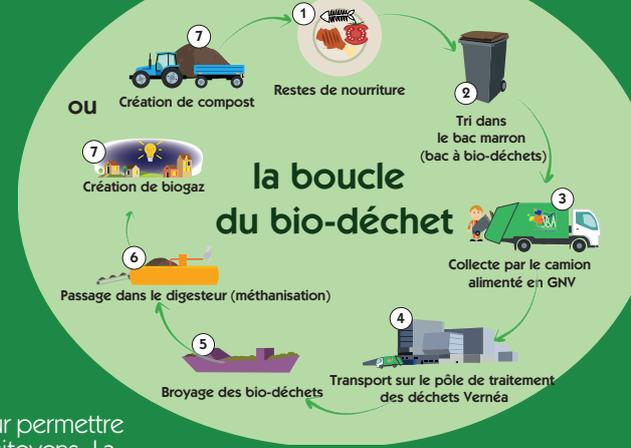
Cette phrase d'Antoine Lavoisier prend tout son sens lorsqu'il s'agit des déchets, et particulièrement des bio-déchets. Si les professionnels générant de grandes quantités de bio-déchets sont déjà soumis à l'obligation de les trier pour permettre leur valorisation, il en sera de même pour tous en 2024, collectivités locales et citoyens. La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire prévoit effectivement cette généralisation du tri à la source de nos bio-déchets, pour tous, à l'échelle professionnelle, domestique et locale.

Pour les gros producteurs telles que les collectivités, il est possible de déployer des solutions de tri à la source. Des composteurs peuvent être proposés au service de restauration collective.

Le SBA propose aussi la collecte des déchets alimentaires en bacs marron dans certains secteurs. 4 tournées hebdomadaires y sont dédiées, collectant près de 300 professionnels ou collectivités et près de 460 tonnes.

Un contrat de redevance spéciale peut être signé pour prévoir l'évacuation des bio-déchets.

**@ Contactez-nous sur [conseilusager@sba63.fr](mailto:conseilusager@sba63.fr)**



**téléchargez  
la brochure**

## AGIR ENSEMBLE ET EFFICACEMENT FACE AUX INCIVILITÉS

Chaque année, le SBA fait face aux incivilités sur ses sites et aux abords de ceux-ci. Les vols et dégradations sont des faits quotidiens sur la quasi-totalité des sites du SBA.

Dans plus de la moitié des cas (55%), des plaintes sont déposées en gendarmerie. (58 plaintes en 2020 / 35 en 2021).

Ces actes de délinquance poussent le Syndicat à alerter sur la recherche de solutions, de moyens d'agir et de limiter ces actes délictueux. Les élus se sont donnés pour priorité de sécuriser les sites, le personnel et les matériaux.

- Les gardiens de déchèteries sont formés régulièrement à la gestion des conflits, pour désamorcer les situations critiques.
- Les sites sont progressivement équipés d'un dispositif de vidéo-protection, raccordé à un PC de surveillance.
- Un agent est affecté à la sécurité des installations, il a en charge les dépôts de plainte et le suivi des infractions et incivilités.

Le SBA prend aussi l'attache d'un avocat lorsque les forces de police identifient les responsables.

- Le SBA travaille en étroite collaboration avec les services de police, gendarmerie et polices municipales (vidéos urbaines). Les actions menées contre ces phénomènes n'ont d'effet que si tous les acteurs concernés se mobilisent ensemble.

### A qui sont ces pneus ?

En juillet 2019, plus de 300 pneus étaient déposés dans la déchèterie de Volvic, pendant la fermeture. Dans la foulée, le SBA portait plainte. Suite à une enquête des services de police et de l'état, le propriétaire a été retrouvé (un garage sur la commune de Châteaugay). L'affaire est actuellement en cours d'instruction.

### Responsables de ses déchets

Plus de 80% des dépôts sauvages trouvés sur le territoire du SBA proviennent de chantiers. En France, le particulier est responsable de ses déchets. Alors, lorsque vous faites appel à un artisan ou commerçant, assurez-vous du dépôt de vos déchets en règle. Lorsque votre artisan évacue vos déchets en déchèterie, le SBA lui fournit une facture pour preuve de la bonne élimination des déchets.

**Sur la photo : régulièrement, le SBA nettoie les abords de l'ancien site de Randan.**



Une idée, une question ?  
[communication@sba63.fr](mailto:communication@sba63.fr)